

2009/1739 - Fusion du CLIC de la société Arkéma (Pierre Bénite) et du CLIC du Port E. Herriot (Gerland) - Désignation d'un représentant (Direction des Assemblées) (BMO du 21/09/2009, p. ?)

M. LE MAIRE : Par courrier du 2 mars dernier, le préfet de la région Rhône Alpes, Préfet du Rhône, m'a informé de sa décision de procéder à la fusion des CLIC de la société Arkéma de Pierre Bénite et de celui du Port Edouard Herriot.

En conséquence, les 2 délibérations n^{os} 2008/152 et 2008/154 du 21 avril 2008 sont abrogées et nous devons procéder à une nouvelle désignation d'un représentant Ville de Lyon pour siéger au sein de ce nouveau CLIC.

Je vous propose la candidature de Jean Pierre Flaconnèche.

Y a –t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)